



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15/12/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 15 décembre 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°11-transfert-compétence-construct-exploitation-réseau-chaleur-AA

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Madame MANSE Corinne, Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque), Monsieur PATRY Julien (donne pouvoir à Madame FORNASARI Monique)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	024
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	03

I - Exposés des motifs

Dans le cadre de son Plan Climat et plus particulièrement de son objectif de diminution de la vulnérabilité énergétique et climatique de son territoire, AGGLOMERATION D'AGEN a envisagé en 2019 de réaliser sur le secteur Agen-Sud un réseau de chaleur urbain (ci-après « RCU »).

AGGLOMERATION D'AGEN envisage donc de réaliser dans le secteur Agen-Sud un RCU alimenté par la combustion des ordures ménagères de l'Unité de Valorisation Energétique du Passage d'Agen (ci-après « UVE »).

La connexion d'un réseau de chaleur urbain à la production d'énergie de l'usine d'incinération du Passage d'Agen confiée par voie de Délégation de Service Public à la société SOGAD (groupes SUEZ et SECHE Environnement), permettra d'alimenter le RCU par de la chaleur fatale produite par l'UVE.

Des études ont confirmé l'intérêt technique et économique d'un réseau de chaleur sur le secteur Agen-Sud alimenté majoritairement à partir de chaleur fatale de l'UVE.

AGGLOMERATION D'AGEN souhaite déléguer la conception, la construction et l'exploitation du RCU dans le cadre d'un contrat de concession de service public (ci-après la « CONCESSION »).

Le périmètre du service de distribution publique d'énergie calorifique à concéder se situe sur le territoire de la commune de Boé et le territoire de la commune d'Agen / du Passage d'Agen.

Il ressort des statuts de AGGLOMERATION D'AGEN, modifiés en janvier 2022, qu'elle ne dispose pas de la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur », exposée à l'article L2224-38 du code général des collectivités territoriales (ci-après « CGCT »).

De façon à permettre à AGGLOMERATION D'AGEN de réaliser le projet de création du RCU et de mener à bien la procédure visant à l'attribution de la CONCESSION, les Parties se sont rapprochées en vue de la conclusion d'une délégation de compétence, dont le régime est prévu aux articles L. 1111-8 et R. 1111-1 du CGCT.

Il vous est donc proposé, chers collègues, de bien vouloir déléguer la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur » relative au projet sus visé. Cette délégation est uniquement limitée au projet actuel de l'agglomération et ne retire en rien à la commune de Boé, la possibilité de créer son propre réseau de chaleur.

II - Considérants et références juridiques

Vu les articles L.1111-8 et R -1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le projet de convention annexé au présent rapport,
Vu l'avis du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) : Madame MANSE Corinne, Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René

DELEGUER : à l'Agglomération d'Agen la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur » relative au projet sus visé uniquement.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Lise PLA-
RODRIGUEZ

Mme Pascale Luguet